



ARRÊTÉ N° 184/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Bertrand Robidou et Rue du Petit Pré Du 05 au 28 Novembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CCE TP en date du 31 octobre 2025 de réguler la circulation et interdire le stationnement sur la rue Bertrand Robidou et la rue du Petit Pré, pour des travaux de clôtures.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'aménagement, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la rue Bertrand Robidou et la rue du Petit Pré, du 05 au 28 novembre 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CCE TP.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CCE TP.

Fait à QUÉVERT, le 31/10/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 4 novembre 2025